

Le programme Créavenir s'adresse aux **Jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans** ne disposant pas des garanties ou de la mise de fonds nécessaires pour obtenir un financement conventionnel. Le programme offre de l'**accompagnement** et une **aide financière** pour les projets retenus.

OBJECTIFS DU PROGRAMME



- Fournir l'encadrement nécessaire aux jeunes entrepreneurs en les dirigeant vers le soutien et l'accompagnement disponibles dans le milieu;
- Offrir un financement adapté à la réalité des jeunes entrepreneurs, sans les exigences usuelles;
- Fournir un levier financier pour faciliter l'accès aux sources de financement disponibles et au crédit conventionnel.

CLIENTÈLE VISÉE



Jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans qui :

- Souhaitent créer une entreprise;
- Possèdent déjà une entreprise depuis moins de 3 ans (dont la source de financement est personnelle);
- N'ont pas les garanties suffisantes ou la mise de fonds requise pour un accès au financement conventionnel.

FINANCEMENT



- Un financement adapté au projet est fourni par Desjardins, après recommandation du comité CRÉAVENIR. Ce financement comporte deux volets :
 - **Une marge de crédit pouvant atteindre 15 000 \$**, offerte à un taux avantageux (t.p. +0,5%)*;
 - **Une subvention pouvant atteindre 5 000 \$** pour compléter la mise de fonds nécessaire à l'obtention d'autres financements et programmes**;

Les besoins évoluent en cours de route ?

- Le **programme CRÉAVENIR** permet, si l'analyse du dossier de crédit est favorable et selon les besoins du membre, d'accroître la limite de crédit jusqu'à un maximum de 30 000 \$ (marge), tout en conservant le même taux (t.p. +0,5%).

* Le financement sous-forme de marge doit accompagner un financement au moins équivalent de l'organisme partenaire.

** La subvention ne peut dépasser 25% de l'aide totale accordée (financement + subvention). Elle doit servir de levier pour faciliter l'accès à d'autres financements.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DEMANDE

1 DEMANDE

Dépôt de la demande auprès d'un des organismes partenaires

(voir liste au verso :
Accompagnement)

2 SÉLECTION

Recommandation des projets admissibles par l'organisme partenaire

3 OCTROI

Sélection par le Comité Créavenir
Octroi de l'aide financière aux projets acceptés par le centre Desjardins Entreprises

4 SUIVI

Accompagnement et suivi par l'organisme partenaire et le centre Desjardins Entreprises

CRITÈRES D'ACCEPTATION DU FINANCEMENT :

- Être membre d'une caisse participante ou s'engager à le devenir pour la gestion du compte d'entreprise.
- L'activité principale de l'entreprise doit être située sur le territoire du centre Desjardins Entreprises – Québec-Capitale.
- Œuvrer et combler un besoin dans des secteurs déterminés par le Comité Créavenir et en fonction des besoins du milieu.
- Le projet ne se qualifie pas pour le financement conventionnel. L'aide financière sert de levier pour l'accès aux financements et programmes.

► POUR UNE NOUVELLE ENTREPRISE :

- ✓ Être légalement constituée ou en phase de le devenir; et
- ✓ Soumettre un plan d'affaires (développé ou validé avec l'aide du partenaire du milieu).

► POUR UNE ENTREPRISE ÉTABLIE :

- ✓ Être légalement constituée;
- ✓ Être active depuis moins de trois ans;
- ✓ Assurer le maintien ou la création d'emplois;
- ✓ Présenter le plan d'affaires produit à l'occasion du lancement de l'entreprise et celui de l'année en cours.

► POUR LA RELÈVE D'UNE ENTREPRISE EXISTANTE :

- ✓ Être légalement constituée;
- ✓ Le projet doit assurer le maintien ou la création d'emplois;
- ✓ Le projet doit permettre l'acquisition d'au moins 50 % du capital-actions de l'entreprise.

► POUR UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE :

- ✓ Au moins 50 % des administrateurs de la coop doivent avoir 35 ans ou moins.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement en entrepreneuriat (recherche de financement, plan d'affaires et mentorat) est offert par les partenaires suivants :

Ville de Québec – Service de développement économique

https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/creer-et-developper-une-entreprise/demarrer-acheter-ou-transférer-une-entreprise/index.aspx

Futurpreneur Canada

<https://www.futurpreneur.ca>

Développement Côte-de-Beaupré

<http://enaffairesaveclacote.com/>

MRC Île-d'Orléans

<http://mrc.iledorleans.com/>



Le **plan d'affaires interactif** et les **outils d'aide à la décision** sont également disponibles sur www.desjardins.com/plandaffaires

CAISSES DESJARDINS PARTICIPANTES

CENTRE DESJARDINS ENTREPRISES – QUÉBEC-CAPITALE

1-866-906-1030

- Caisse Desjardins de Beauport
- Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg
- Caisse Desjardins des Chutes-Montmorency
- Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré
- Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans
- Caisse Desjardins de Limoilou
- Caisse Desjardins du Plateau Montcalm
- Caisse Desjardins de Québec